

Résumé

Programmes de maîtrise en enseignement au secondaire et de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire

Février 2023

Description sommaire du programme

Maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire

La maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire permet d'accéder au brevet en enseignement ; il s'agit d'un programme de 60 crédits, répartis de la façon suivante :

- 30 crédits de cours (21 obligatoires et 9 crédits optionnels) ;
- 15 crédits obligatoires dédiés à la réalisation d'un essai en enseignement ;
- 15 crédits (obligatoires) de formation pratique.

Le programme s'adresse exclusivement aux candidates et candidats ayant déjà complété un baccalauréat dont au moins 45 crédits sont en lien étroit avec la discipline enseignée, tel qu'exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur. À l'Université de Sherbrooke, ces personnes doivent aussi faire la preuve d'un lien d'emploi en enseignement dans cette discipline dans un établissement scolaire officiellement reconnu par le ministère de l'Éducation. Elles peuvent par exemple être à l'emploi d'un centre de services scolaire, d'une école, d'un centre d'éducation aux adultes ou figurer sur une liste de suppléance. Le programme s'adresse donc à des personnes qui enseignent, mais qui ne sont pas légalement qualifiées. Pour leur permettre d'obtenir cette qualification, la MQES offre une formation initiale en enseignement au secondaire en cours d'emploi.

Ce programme offre cinq cheminements :

- enseignement de l'anglais, langue seconde ;
- enseignement du français, langue d'enseignement ;
- enseignement des mathématiques ;
- enseignement des sciences et technologies ;
- enseignement de l'univers social.

Les objectifs de formation des cheminements proposés visent directement le développement des douze¹ compétences présentées dans le document *La formation à l'enseignement* (MEQ, 2001), en tenant compte de l'ensemble des composantes de ces compétences et selon les niveaux de maîtrise attendus par le ministère de l'Éducation.

Les objectifs généraux de la maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la psychopédagogie ;
- d'amorcer une spécialisation en didactique d'une ou de plusieurs disciplines ;
- de mettre à jour ou de compléter ses connaissances disciplinaires ;
- de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles, tout en s'appuyant sur son expérience professionnelle ;
- d'analyser de façon systématique sa pratique professionnelle ;

¹ Il s'agit aujourd'hui d'un nouveau référentiel de treize compétences qui a été mis en application par le MEQ.

- de s'initier aux méthodes d'intervention dans le milieu de l'enseignement ;
- de réfléchir à l'intégration des savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques ;
- de mobiliser ses compétences et ses connaissances en pédagogie, en didactique et dans sa discipline en vue de rédiger un essai.

Les objectifs spécifiques visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- de communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession;
- de concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- de piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- d'évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
- de planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- d'adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- d'intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- de coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- de travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés;
- de s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- d'agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Maîtrise en enseignement au secondaire

La maîtrise en enseignement au secondaire est un programme de 45 crédits, dont 30 crédits de cours comportant un cours obligatoire de 3 crédits et 15 crédits obligatoires réservés à la réalisation d'un essai en enseignement. Ce programme ne permet pas d'accéder à un brevet en enseignement, mais s'adresse aux personnes détenant une formation ou une expérience pertinente au domaine de l'éducation, tout particulièrement aux personnes enseignantes légalement qualifiées qui souhaitent approfondir et prolonger leur formation. Il s'agit donc d'un programme centré sur la formation continue.

Les objectifs généraux de la maîtrise en enseignement au secondaire sont les mêmes que pour la maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire.

Les objectifs spécifiques de formation de la maîtrise en enseignement au secondaire visent l'approfondissement de la totalité ou d'une partie des douze compétences présentées dans le document *La formation à l'enseignement* (MEQ, 2001).

Il est à noter que la banque de cours du programme MES est la même que celle du programme MQES, sans les 15 crédits de formation pratique.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en enseignement au secondaire et maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire respecte la démarche normalement attendue dans le cadre du processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programme (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Rania El Bilani	Chargée de cours
Geneviève Bourassa	Coordonnatrice des programmes de 2 ^e cycle en enseignement au secondaire
Caroline Bourque	Chargée de cours
Véronique Boutet	Étudiante à la maîtrise qualifiante (MQES)
Mathieu Camiré	Étudiant à la maîtrise en enseignement au secondaire (MES)
Florian Meyer	Professeur, responsable des programmes DESS/MES/MQES (au moment de l'autoévaluation)
Sabrina Moisan	Professeure dans les programmes
Gérardo Restrepo	Professeur au Département d'études en adaptation scolaire et sociale, membre externe
Hassane Squalli	Professeur, président du CÉP

Toutes les approbations attendues ont été reçues, soit l'approbation facultaire du rapport d'autoévaluation avant la visite d'expertise et l'approbation du rapport final par le conseil de faculté.

Le CCE a reçu tous les documents nécessaires à l'examen du dossier : rapport d'autoévaluation et annexes, rapports des personnes expertes externes et plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Contexte

Au Québec, les enseignantes et les enseignants doivent être légalement qualifiés pour exercer leur profession, c'est-à-dire détenir un brevet d'enseignement. Le système de qualification des personnes enseignantes au Québec est encadré par le *Règlement sur les autorisations d'enseigner*. Depuis 1994 et jusqu'en 2006, seuls les baccalauréats de quatre ans (120 crédits) menaient au brevet.

En 2006, le besoin accru de personnel enseignant dans les écoles secondaires et le manque de ressources qualifiées ont incité le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), M. Jean-Marc Fournier, à modifier temporairement les conditions d'entrée dans la profession enseignante. À la suite du dépôt du projet de règlement modifiant le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* par le MELS en mai 2006, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a émis un avis dans lequel il recommandait « de modifier le projet de règlement pour que la délivrance d'une autorisation temporaire d'enseigner soit conditionnelle à l'obligation d'entreprendre ou de poursuivre un programme de formation en enseignement ». Le ministre Fournier précisait alors que ce projet venait corriger cette situation en améliorant la formation de ceux qui enseignent actuellement sans être passés par la formation des maîtres en les amenant graduellement à obtenir leur brevet permanent (MELS, 2006). À ce moment, certaines personnes se sont alors vu octroyer une autorisation provisoire d'enseigner ou une tolérance d'enseigner. Cette autorisation a toutefois une durée limitée, et les personnes qui l'obtiennent doivent compléter leur formation dans un délai prescrit.

À la parution du projet de règlement, une nouvelle voie d'accès au brevet d'enseignement a été ouverte : les détenteurs d'un baccalauréat dans une discipline pertinente pouvaient dès lors s'inscrire à un programme qualifiant de deuxième cycle, en l'occurrence une maîtrise qualifiante. Initialement, ces programmes devaient être une voie de qualification temporaire et s'adresser seulement aux personnes détenant déjà un lien d'emploi. Au fil des ans, les règles ont évolué. En 2011, le ministère de l'Éducation a fait tomber l'obligation d'un lien d'emploi et, en 2019, la voie

d'accès au brevet d'enseignement par une maîtrise qualifiante est devenue permanente. Les personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner obtenue à l'étranger se sont aussi vu octroyer un permis d'enseigner valable pour cinq ans. Afin d'obtenir le brevet d'enseignement, ces personnes doivent désormais réussir une formation d'appoint de 15 crédits dans une université québécoise.

Les enseignantes et les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement au secondaire, de l'enseignement de l'anglais ou du français, langue seconde, œuvrent dans des milieux divers, dans des établissements publics ou privés, et interviennent auprès d'une population d'élèves jeunes et adultes. Ces personnes sont spécialistes de l'enseignement d'une discipline scolaire. Selon la convention collective, ces personnes sont embauchées et exercent dans un champ d'enseignement dont la liste est déterminée dans ladite convention. Au cours de leur carrière, les personnes enseignantes peuvent demander à changer de champ d'enseignement. Dans ce cas, elles n'ont pas besoin d'aller chercher un autre brevet, mais l'employeur exige une formation pertinente au nouveau champ d'au moins 15 crédits. Certaines commissions scolaires (centres de services scolaires depuis 2020) peuvent exiger davantage, souvent jusqu'à 30 crédits.

À titre de rappel historique, la création du programme de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire a suivi le dépôt, en mai 2006, du projet de règlement modifiant le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* par le MELS. Dès ce moment, le Département de pédagogie de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke s'est mis à la tâche afin d'élaborer un programme qui en respectait les visées de formation. La mise en opération du cheminement qualifiant de la MES (MES-CQ) de l'Université de Sherbrooke a commencé à l'hiver 2008 avec trois profils : enseignement des sciences et technologies, enseignement des mathématiques et enseignement du français, langue d'enseignement. Les profils en enseignement de l'anglais, langue seconde et en enseignement de l'univers social ont été ouverts respectivement à l'automne 2010 et à l'hiver 2011. Le programme MES-CQ a reçu l'agrément du MELS dans une lettre signée par la ministre Michèle Courchesne le 13 avril 2010, sur une recommandation du CAPFE datée du 25 janvier 2010.

En 2013, afin d'améliorer la visibilité du programme et la lisibilité des conditions d'admission, et de faciliter le suivi des cheminements des étudiantes et des étudiants, les cheminements régulier et qualifiant sont devenus deux programmes indépendants. La MQES est ainsi née comme un programme autonome avec cinq cheminements (correspondant aux cinq profils de la MES-CQ développés avec le temps). L'ouverture d'un sixième cheminement, enseignement du français, langue seconde, est en préparation. Un autre cheminement est en chantier, soit celui de l'enseignement de la musique, en collaboration avec l'École de musique de l'Université de Sherbrooke.

La visite des experts (juin 2021)

Les personnes expertes externes ont rencontré les parties prenantes de la Faculté d'éducation les 4 et 5 juin 2021. La visite a eu lieu en format en ligne. Les personnes suivantes ont agi à titre d'expertes externes :

- M^{me} Annie Malo, professeure au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal;
- M^{me} Christine Hamel, professeure au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Au cours de ces journées, les professeures Malo et Hamel ont pu s'entretenir avec la direction facultaire, le CEP, des personnes étudiantes et enseignantes ainsi que les responsables des programmes.

Les personnes expertes externes ont effectué un excellent travail en partageant des pistes d'amélioration et des suggestions, qui furent d'ailleurs utiles au CEP pour appuyer ses recommandations. Les deux personnes expertes externes ont brossé un portrait assez similaire de la pertinence et de la qualité du programme, quoique l'une d'elles a réalisé un rapport plus sévère que l'autre.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule les sept recommandations suivantes :

Thème 1 : Qualité de la formation aux programmes MES et MQES

- **Recommandation 1 :** Mettre à jour le cadre pédagogique privilégié dans les programmes.

Thème 2 : Offre de formation à la MES et à la MQES

- **Recommandation 2 :** Mieux distinguer les programmes de formation continue (MES/DESSES) des programmes qualifiants (MQES, MiES).
- **Recommandation 3 :** Améliorer l'offre de formation des programmes qualifiants (MQES, MiES).
- **Recommandation 4 :** Améliorer l'offre de formation des programmes de formation continue (MES/DESSES et autres microprogrammes).

Thème 3 : Bloc recherche

- **Recommandation 5 :** Repenser le bloc recherche menant à l'essai.

Thème 4 : Consolider l'équipe professorale et de gestion académique et optimiser les processus de gestion académique

- **Recommandation 6 :** Consolider l'équipe professorale et de gestion académique.

Thème 5 : Besoins de la clientèle étudiante à distance

- **Recommandation 7 :** Analyser les besoins de notre clientèle étudiante à distance.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 13 septembre 2022.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en novembre 2022. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en enseignement au secondaire et de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté la démarche d'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 25 janvier 2023.

Lors de sa réunion du 8 février 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en enseignement au secondaire et de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes